

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Que le conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire tenue le 5 novembre 2024, au lieu habituel des séances, a adopté les projets de règlements suivants :

- **Numéro 725-2024** : Règlement de concordance modifiant le chapitre 3 du plan d'urbanisme #387-2007, Grandes affectations et densité d'occupation.
- **Numéro 726-2024** : Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage 389-2007 afin de créer une zone récréotouristique.

Que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 26° jour du mois de novembre 2024 à compter de 18h00 dans la salle temporaire du conseil située au 115 rue Gauthier, à Sainte-Croix, en conformité aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leurs adoptions et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Une copie de ces projets de règlements sont disponibles au bureau municipal de la municipalité de Sainte-Croix, pour consultation, sur les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce septième jour du mois de novembre en l'an deux mille vingt-quatre.

Francis Matte

Directeur général et greffier-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au saintecroix.ca, ainsi que dans le journal municipal, le 7 novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce septième jour du mois de novembre en l'an deux mille vingt-quatre.

Francis Matte

Directeur général et greffier-trésorier